Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260310-CCAS_26_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale
De Quéménéven

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Quéménéven s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Quéménéven, sous la présidence d'Erwan CROUAN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Etaient présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Isabelle RICHARD, Dominique LOUVEL, Guénaëlle BLEUZEN, Michel PERES, Loëtitia HERBRETEAU, Monique CARIOU

Excusés :

Absents : Nelly SALIOU

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DU CCAS

Après avoir entendu le compte financier unique 2025 du CCAS,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
- Excédent de fonctionnement : 3 590.76 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité que l'excédent de fonctionnement 2025 soit affecté comme suit :
- Section de fonctionnement : 3 590.76 €

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Erwan CROUAN

